

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un mars à 18 heure, le Conseil Municipal de la Commune de WINGLES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Sébastien MESSENT, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Étaient présents : MM. Sébastien MESSENT, Georges KOPROWSKI, Virginie COLLART, Christophe DRUELLES, Marcel PART, Josette ROUSSEL, Anne TONNOIR, Jean-Marc BOUILLET, Claudian PHILIPPE, Brigitte BOULARD, Murielle FIEVET, Jean-François ANTONINI, Frédéric RICHARD, Sébastien ROBERT, Céline LECHANTRE, Lucie LELONG, Franck STENEGRE, Claude TROLIN, Thomas MORELLE

Étaient excusés : Nadia WACHOWIAK a donné pouvoir à Christophe DRUELLES, Delphine, MERTENS-CHARLEMAGNE a donné pouvoir Anne TONNOIR, Vincent PART a donné pouvoir à Marcel PART, Lucie DELPORTE a donné pouvoir à Georges KOPROWSKI, Céline DELEURY a donné pouvoir à Virginie COLLART, Marine BLONDEL a donné pouvoir à Josette ROUSSEL, Delphine GOLEC a donné pouvoir à Murielle FIVET, Lise TROLIN a donné pouvoir à Claude TROLIN, Mickaël BILLEBAULT a donné pouvoir à Thomas MORELLE

Était absente : Karine GAROT

SECRETARE DE SEANCE : Jean-Marc BOUILLET

Lecture des pouvoirs

Monsieur Messent : Monsieur Billebault donne pouvoir et je vois que vous étiez au courant Monsieur Morelle, je dois bien vous avouer que j'ai quand même demandé pour éviter d'être mis au tribunal pour diffamation au service de vérifier afin de bien être sûr avant d'annoncer que le secrétaire de section du parti socialiste, membre actif du collectif rassemblement de la gauche derrière la candidature PS de Monsieur Jérôme DARRAS donne pouvoir à Monsieur Thomas Morelle. Si je me laissais aller je vous applaudirais Monsieur Morelle.

1/ Vote du Budget Primitif 2023 Ville

ANNULE ET REMPLACE

LA DELIBERATION 2023-10 du 24 MARS 2023

La séance ouverte, Monsieur le Maire demande à Monsieur Christophe DRUELLES, adjoint aux Finances de bien vouloir présenter le projet de budget primitif de l'exercice 2023 de la Ville.

L'intégralité du budget a été transmise aux membres du Conseil Municipal.

BUDGET VILLE

Section de fonctionnement :

Dépenses = 12 682 160,01 €

Recettes = 12 682 160,01 €

Section d'investissement :

Dépenses = 3 260 128.84 €

Recettes = 3 260 128.84 €

Les modifications relatives à l'article L.2123-14 du CGCT ont été apportées suite au conseil municipal du 24 mars 2023.

Après délibération, le Budget Primitif 2023 de la Ville est approuvé avec 24 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Thomas MORELLE, Claude TROLIN, Lise TROLIN et Mickaël BILLEBAULT).

Monsieur Messent : le Conseil est invité à se prononcer sur l'alinéa 4 de l'article 1 21 12 du CGCT qui indique que le maire rend compte du caractère d'urgence du Conseil municipal ceci est justifié par le vote du budget qui doit être réalisé avant le 31 mars 2023 pour permettre le fonctionnement normal du CCAS, le paiement des salaires et des affaires courantes puisque effectivement il faut absolument qu'on puisse envoyer pour le premier trimestre, donc avant le 31 mars, pour le bon fonctionnement du CASS une partie de la subvention qui leur est octroyée et que le Conseil municipal du 24 mars a permis la mise en lumière d'une erreur dans une ligne budgétaire dans le budget primitif 2023. Bien entendu nous ne pouvons ignorer cette erreur, et pour la sincérité de ce budget le Conseil est invité à se prononcer sur la réalité d'urgence et la nécessité de prendre la délibération mise à l'ordre du jour. Nous autorisez-vous dans ce cas un vote sur la tenue de ce Conseil et l'urgence notamment, je le redis pour le CCAS et pour la légitimité d'avoir un budget qui rentre dans les clous.

Vote : tous les membres sont d'accord.

Merci ceci fait je vais laisser Monsieur Druelles prendre la parole

Monsieur Druelles : Suite à la remarque de Monsieur Morelle au cours du conseil du 24 mars dernier, nous avons vérifié et au niveau des formations des élus effectivement nous avons inscrit 29 000€ qui correspondaient à 20% des indemnités d'élus mais effectivement la règle c'est entre 2 et 20% et on reporte le crédit de l'année précédente donc c'est pour ça que l'année précédente nous avons 31 000€, on les a simplement reportés. Nous avons donc inscrit les +2% ce qui donne 2900 plus les 31000€ ça fait 33900€. C'est effectivement une règle qui est en vigueur depuis 2016. Le montant a été retiré du chapitre 67 qui sont les charges exceptionnelles là où on mettait notre excédent à la place des dépenses imprévues. Ca ne change rien dans la totalité du budget c'est juste un jeu écriture.

Monsieur Messent : on fait un ajustement de 4900€ pour être en total légalité et de transparence. Je vous propose de repasser le budget au vote comme la dernière fois en fonction des pouvoirs.

Monsieur Morelle : Je veux être sûr mais j'espère que vous êtes assis parce que non seulement j'ai le pouvoir de Monsieur Billebault mais en plus je vais m'en faire son porte-voix. Au risque de vous surprendre effectivement je souhaite donc transmettre un message « Je remercie Monsieur Morelle pour mon intention de vote je regrette déjà que ce conseil municipal urgent dû à une erreur relevée la semaine dernière. J'espère que les dernières remarques et interventions de la semaine dernière seront bien consignées dans la délibération et je maintiens le fait de m'abstenir pour ce vote. » Voilà donc je respecterai évidemment son vote et je tenais à lire ces quelques mots qu'il nous avait transmis suite à un empêchement professionnel. Quant à nous effectivement c'est juste une délibération, on avait souligné le fait, c'est un jeu d'écriture malheureusement il faut s'y conformer ce n'est pas de plaisir mais on est là et puis on le fait.

Monsieur Messent : On aurait pu entre guillemets faire soit une DM c'est ce qu'on avait dit, mais voilà on a souhaité que les choses soient claires que rien ne soit empêché pour ce budget et effectivement ce serait dommage pour 4900€. C'est un conseil municipal exceptionnel qui peut être convoqué un franc jour avant, on a fait le maximum puisqu'après vérification on a tout préparé le lundi. On va pouvoir passer au vote.

Fin de séance 18h10